

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit mars, le Conseil Municipal de la Commune de **ROQUEFORT-LA BEDOULE** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, en salle des mariages, sous la présidence de **Monsieur Marc DEL GRAZIA, Maire.**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de Convocation du Conseil Municipal : le 14 mars 2025.

Conseillers :
En exercice : 29
Présents : 24
Pouvoirs : 5
Quorum : 15

Secrétaire de séance :
Anne-Marie VIET

Pour : 23
Contre : 1
Abstentions : 4

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote et s'extrait de la salle

PRESENTS : Marc DEL GRAZIA - Virginie DEFRANCE - Marjorie MINUTOLO - Diane LAMOTTE - Max FREY - Viviane NAUDIN - Philippe BELTRANDO - Marie-Christine MORUZZI-COQUELIN - Anne-Marie VIET - Alain TARRINI - Marc VANDEVOIR - Brigitte CALDERONE - Martine DALLEST - Patricia MICHEL - Laurent DIAS - Cyril BOSSELUT - Pierre-Yves CHABAUD - Jean-Nicolas BECUE - Evelyne DOMANICO - Claude PIGNOL - Jocelyne BONTOUX - Patrice ENSARGUEX - Pascale COSTIOU - Enzo BRUNETTO.

PROCURATIONS : Gilbert CARPENTIER à Brigitte CALDERONE - Marina HOCQUET à Anne-Marie VIET - Ludovic COQUILLAT à Philippe BELTRANDO - Virginie DELEAU à Virginie DEFRANCE - Marie-Thérèse FOURNIER à Jocelyne BONTOUX.

ABSENTS (Excusés) :

N° DELIB_11_2025

**Objet : Budget de la commune
Approbation du Compte Financier Unique 2024**

Rapporteur : Max FREY

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

VU l'article 205 de la loi de finances pour 2024, modifiant l'article 242 de la loi de finances pour 2019 afin de pérenniser la mise en œuvre du CFU pour les collectivités expérimentatrices et généraliser sa mise en œuvre au plus tard au titre de l'exercice 2026,

VU le Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la commune de Roquefort-La Bédoule ;

CONSIDERANT que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

CONSIDERANT que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Après avoir constaté que le résultat de clôture de l'exercice 2024 se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	5 988 346.00€	Dépenses	1 559 352.65€
Recettes	6 362 449.76€	Recettes	1 150 731.27€
Solde	374 103.76€	Solde	-408 621.38€

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu, après en avoir délibéré,

Art.1 : REMARQUE que l'exercice 2024 affiche des restes à réaliser en dépenses et en recettes d'investissement :

Section d'Investissement	Restes à réaliser en dépenses	Restes à réaliser en recettes
Montants	185 182.31€	774 350.04€

Art. 2 : APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 de la ville de Roquefort-La Bédoule,

Art.3 : DONNE pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 23 - Virginie DEFRANCE - Marjorie MINUTOLO - Gilbert CARPENTIER - Diane LAMOTTE - Max FREY - Viviane NAUDIN - Philippe BELTRANDO - Marie-Christine MORUZZI-COQUELIN - Anne-Marie VIET - Marina HOCQUET - Alain TARRINI - Marc VANDEVOIR - Brigitte CALDERONE - Martine DALLEST - Patricia MICHEL - Laurent DIAS - Cyril BOSSELUT - Pierre-Yves CHABAUD - Ludovic COQUILLAT - Virginie DELEAU - Evelyne DOMANICO - Claude PIGNOL - Enzo BRUNETTO.

Contre : 1 - Jean-Nicolas BECUE.

Abstentions : 4 - Marie-Thérèse FOURNIER - Jocelyne BONTOUX - Patrice ENSARGUEX - Pascale COSTIOU.

Pour Extrait Certifié Conforme,
Le 31 mars 2025.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal Administratif de Marseille peut être saisi par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Le Maire
Marc DEL GRAZIA

Le Secrétaire de séance
Anne-Marie VIET




Le Maire,

Marc DEL GRAZIA

AR-Préfecture de Marseille

Acte certifié exécutoire

013-211300850-20250403-9-DE

Réception par le Préfet : 03-04-2025

Publication le : 03-04-2025